

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 JANVIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq janvier, à vingt et une heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Tallud dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations – Salle du Village sous la présidence de M. VOY Didier, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 janvier 2021

PRÉSENTS : M. VOY, M. CUBAUD, Mme THIBAUT, M. BILLEROT, M. VOGEL, M. COHÉ, M. DEVINCENZI, M. MEUNIER, M. BAUDRY, M. DAVID, Mme THÉBAULT, Mme SAUZE, Mme MARSAULT

ABSENTS EXCUSÉS : Mme GEOFFRION donne pouvoir à Mme THIBAUT
M. GAUTREAU donne pouvoir à M. DEVINCENZI
Mme FOURRÉ donne pouvoir à M. BILLEROT
Mme SALLÉ donne pouvoir à Mme MARSAULT
Mme MÉTAIS, Mme RENELIER

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. COHÉ

Le compte rendu du conseil municipal du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales qui stipule que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation,

Considérant que le conseil municipal doit fixer les règles de son organisation interne et de son fonctionnement,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante le projet de règlement intérieur du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur du conseil municipal présenté.

2. ADHÉSION À LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN « MAINTENANCE INFORMATIQUE DE LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION »

Vu l'article L. 5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 30 juin 2016, approuvant la création d'un service commun « maintenant informatique de la Direction des systèmes d'information », à compter du 1^{er} septembre 2016,

Considérant que les conventions de service commun « maintenant informatique de la Direction des systèmes d'information » sont arrivées à échéance,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver le renouvellement du service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information » pour la période du 1^{er} septembre 2020 au 1^{er} septembre 2024,
- d'approuver les termes de la convention,
- de désigner Monsieur Gilles MEUNIER en tant que représentant de la commune au sein du comité de suivi du service commun,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention portant création du service commun ainsi que tout document relatif à ce dossier.

3. REVERSEMENT DU FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES 2020-2021 À LA CCPG

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat alloue une aide forfaitaire aux communes dans le cadre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Considérant que la compétence scolaire a été transférée à la communauté de communes de Parthenay Gâtine, ce fonds de soutien doit lui être ensuite reversé comme chaque année. Le fonds de soutien s'élève à 90 € par élève (166 élèves).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reverser toutes les sommes perçues pour l'année scolaire 2020-2021 à la CCPG.

4. DISPOSITIF ARGENT DE POCHE 2021

Monsieur Le Maire informe les élus que comme l'année dernière, il est possible de mettre en place le dispositif « argent de poche ». Pour rappel, ce dispositif consiste à proposer aux jeunes de la commune de 16 à 17 ans la réalisation de petits chantiers / missions sur le territoire communal sur des ½ journée de 3h dont 30 minutes de pause lors des congés scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés en argent dans la limite de 15 € par jeune et par jour. L'inscription se fait au secrétariat de la commune ou directement à la MDEE.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, élus et agents
- Découvrir les structures municipales
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Modalités :

- Chaque mission a une durée de ½ journée de 3h dont 30 minutes de pause avec une limite de 33 demi-journées maximum par an et par jeune (20 en été et 10 sur les petites vacances scolaires).
- L'indemnisation est fixée à 15 € par mission.
- L'encadrement de ces jeunes est assuré par le personnel communal mais le jeune peut travailler en autonomie.
- Une convention est signée entre le jeune et la collectivité.

Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être diverses. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive:

- Désherbage des cimetières
- Petits travaux d'entretien du stade
- Arrosage des plantes
- Nettoyage de véhicules, structures de jeux
- Classement et reliure au service administratif
- Inventaire rangement de matériels

En 2020, 8 jeunes ont participé au dispositif pendant les vacances d'été.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- * de renouveler le dispositif « argent de poche » pour un budget de 1 500 € soit 100 demi-journées,
- * d'inscrire les crédits au compte 6413 sur le budget 2021,
- * d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

5. INDEMNITÉS D'ÉVICTION

Afin de créer un nouveau lotissement, la commune a fait l'acquisition des parcelles AE 24 et AE 25 appartenant aux conjoints Moreau. Au moment de la vente ces deux parcelles faisaient l'objet d'un bail à ferme avec Monsieur Michel BRÉCHOIRE, lequel s'est poursuivi après l'achat des terrains par la commune. Monsieur Michel BRÉCHOIRE a accepté par courrier en date du 21 janvier 2021 la proposition d'indemnité d'éviction faite par la commune du Tallud d'un montant de 10 000 €.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- * d'approuver l'indemnité d'éviction d'un montant de 10 000 € qui sera versée à Monsieur Michel BRÉCHOIRE,
- * d'inscrire les crédits au budget annexe lotissement 2021,
- * d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

6. QUESTIONS DIVERSES

- Exercice du droit de préemption du Maire : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de ses délégations d'attributions, il va exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées AE 32 et AE 33.
La commune a plusieurs projets : jardin pédagogique en lien avec l'école du Tallud, réaménagement de l'espace pour l'installation des poubelles.
- Le contexte actuel et les annonces successives du gouvernement amènent la collectivité à prendre des décisions rapides avec effets immédiats. C'est pourquoi afin d'être le plus réactif possible, une cellule de crise est constituée. Mme Thibault, M. Vogel, M. Cohé, Mme Marsault et Mme Thébault se portent volontaires pour intégrer cette cellule.
- Jérôme Billerot remercie les membres de la commission communication pour l'important travail réalisé en peu de temps concernant la vidéo des vœux et l'édition du Mag. Il en profite également pour faire un point avec Gilles Meunier sur l'avancement du site internet.
- Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des nombreux messages reçus suite à la distribution, en fin d'année, des almanachs.

La séance est levée à 21h38.